

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE DEC N° 2023.03.28/053

Thème : MARCHÉS PUBLICS – SERVICES

Objet : Convention de prestation de services pour une animation atelier dans le cadre de l'édition « Rendez-vous aux jardins » 2023.

Le Maire de la Ville de Briançon (Hautes-Alpes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 L. 2122-23, L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date 03 juillet 2020 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

VU la délibération n° DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DEL.2023.02.08/16 du conseil municipal en date du 08 février 2023 portant sur le programme d'actions Ville d'art et d'histoire 2023 décidant d'engager la mise en œuvre d'une participation à la manifestation « Rendez-vous aux jardins 2023 » ;

Considérant que la création et la mise en œuvre d'animations lors des « Rendez-vous aux jardins 2023 » font partie intégrante des missions d'animation et de sensibilisation au patrimoine architectural, urbain et paysager menées par la Ville, via son service du Patrimoine, en tant que Ville d'art et d'histoire et membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

DÉCIDE

Article 1

Il convient de signer avec l'association « Environnement et Solidarité CPIE Haute Durance » la commande d'un atelier intitulé « ouvrez vos oreilles » en lien direct avec la thématique proposée cette année par le Ministère de la culture « les musiques du jardin »

Article 2

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, la commande de prestation de service avec « l'association Environnement et Solidarité CPIE Haute Durance » ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- Au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- Au receveur municipal, Comptable Public assignataire.

Fait à Briançon, le **07 AVR. 2023**



Le Maire,

Arnaud MURGIA

Transmise le : **07 AVR. 2023**
Affichée le : **14 AVR. 2023**
Notifiée le : **14 AVR. 2023**



Proposition d'accompagnement et de devis

Rendez-vous aux jardins 2023

Proposition destinée à : Service Patrimoine, Ville de Briançon

Validité du devis : 3 mois

A Briançon le 21 mars 2023

Sommaire

L'association Environnement et Solidarité.....	2
Contacts.....	3
Notre équipe.....	3
Contexte du projet.....	3
Description de l'accompagnement ou de l'animation.....	3
Dates, étapes et calendrier.....	3
Devis.....	3



L'association Environnement et Solidarité

Depuis sa création en 1993, l'association Environnement & Solidarité est une interlocutrice privilégiée des collectivités et plus largement des instances de définition des politiques publiques du territoire. En effet, elle se positionne de manière permanente comme partenaire très en amont des projets, tant dans le **diagnostic territorial** (participation à l'élaboration du SCoT, au Conseil du Développement du Pays Grand Briançonnais, préfiguration du Comité de Bassin Haute-Durance, transition touristique durable...) que dans l'élaboration des **plans d'actions** qui en découlent (PLPDMA, LEADER, partenariat pluri-acteurs PAT, accompagnement à la concertation GEMAPI...).

Actrice incontournable de **l'accompagnement du changement** vers la transition écologique, fortement ancrée dans le territoire, elle est impliquée dans la dynamique du Pays Grand Briançonnais et se positionne comme référente territoriale. Par son action au long court et de terrain, notre structure contribue à l'émergence et à la mise en œuvre d'un **projet de territoire** cohérent, avec et pour ses acteurs et habitants.

Labellisée CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) depuis 2000, Environnement & Solidarité développe au sein du réseau des CPIE (échelles nationale et régionale) une diversité de savoir-faire mobilisables auprès de divers publics, dont les habitants et professionnels du territoire.

Engagée en faveur d'une **économie circulaire** territoriale pour la réduction, la réparation, le réemploi et le recyclage des déchets, Environnement & Solidarité intervient à travers :

- Son chantier d'insertion de la **Ressourcerie La Miraille** (activité de collecte, valorisation et revente pour tendre vers une consommation de l'économie circulaire) ;
- Son chantier d'insertion de la **Plateforme de réemploi des matériaux du bâtiment** (activité de collecte, dépose sélective et préparation en vue du réemploi afin de réduire les déchets).

De plus, l'association s'inscrit pleinement dans notre territoire par la réalisation de nombreux projets de terrain dont la philosophie est la préservation et protection environnementale par des pratiques professionnelles engagées limitant les impacts à travers :

- Son chantier d'insertion de **Valorisation des Territoires de Montagne** (activité d'aménagement, d'entretien et de gestion du patrimoine bâti et des espaces montagnards).

Enfin, l'association propose des prestations à destination de tout public toutes thématiques confondues à travers :



- Ses actions d'**Accompagnement à la Transition Écologique** (activités d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement au changement de comportement vers la transition).

Contacts

- **Célia GRIMAL** | 07 63 64 54 72 | celia.grimal@cpie-hautedurance.org

Notre équipe

Notre équipe d'Accompagnement à la Transition Écologique est composée de quatre accompagnatrices, dont une coordinatrice du service.

- Célia GRIMAL, coordinatrice et accompagnatrice à la transition écologique
- Marie KREMENTCHOUTZKY (Marika), accompagnatrice à la transition écologique
- Fanny ROUSSILLO, accompagnatrice à la transition écologique
- Julie CARLIER, accompagnatrice à la transition écologique

Contexte du projet

Comme chaque année, la ville de Briançon s'inscrit dans l'événement national « Rendez-vous aux jardins » porté par le Ministère de la Culture. Pour cette 20ème édition, la thématique nationale est « les musiques du jardin ».

Cette manifestation s'adresse à la fois au public scolaire (vendredi 2 juin) et au grand public (samedi 3 et dimanche 4 juin) et permet d'organiser de nombreuses activités et animations autour du thème annuel dans des espaces verts extérieurs dédiés choisis en collaboration avec les partenaires du projet (parcs et jardins publics et privés).

Objectifs :

- Mettre en valeur la richesse et la variété des parcs et jardins, historiques et contemporains et la préservation d'une nature cultivée sur tout le territoire ;
- Sensibiliser les visiteurs aux multiples actions mises en œuvre pour conserver, restaurer, créer des jardins et transmettre des savoirs et des savoir-faire.



Description de la prestation

Voici plusieurs activités que nous pouvons proposer destinées à un public de type familial (enfants accompagnés de leurs parents) :

Public familial

Atelier « Ouvrez les oreilles ! »

- Fabrication d'instruments de musique à partir d'éléments naturels (trompette-pissenlit, sifflet-sureau, herbe chanteuse...) en fonction de l'avancée de la saison et de la partie (fleurs, branches, fruits..) des plantes utilisées ;
- Bruits et chants de l'eau, des outils du jardin et de la faune (oiseaux, insectes...)

Dates, étapes et calendrier

Date : Samedi 4 juin

Lieu et horaires à définir avec le service Patrimoine

Devis

Proposition	Coût HT	Coût TTC
Forfait d'animation (préparation, matériel, déplacement, animation) – 2h – 1 animatrice	390 €	390 €
TOTAL		390 €

TVA non-applicable, article 293 B du Code Général des Impôts

Clause d'annulation :

- Le montant correspondant au temps de préparation sera facturé en cas d'annulation de votre fait dans un délai de 6 jours ouvrables ou moins avant la date de l'intervention.



**Accompagnement à la
Transition Écologique**

Proposition à retourner signée avec la mention « *Bon pour accord* » :



Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

